

Anny DESSOY

L'équipe municipale

Evénements :

- Concert à l'Eglise : 24 avril.
- Rencontre de jonglage les 1er et 2 mai.
- Cérémonie du 8 mai.
- Marche des Elus le 13 mai
- 15-16-17 mai : fête du village.
- Brocante le 6 juin.
- Méchoui de l'ASC le 20 juin

Au sommaire:

Règles de plantations	2
Dans la commune...	3
Conseils municipaux	4-5-6
Informations	7
Association sportive	7
Un habitant, une passion	8
Des nouvelles de l'eau	8
Dans la commune (suite)	9
Dégroupage total	9
Sapeurs pompiers	10
Sycomore	10
Agenda : avril-mai-juin	10
Etat civil	10

Le mot du Maire.

Au rythme des saisons, nous sortons d'un hiver très rigoureux qui nous a conduits à faire procéder à un déneigement plus important et je remercie les employés communaux pour leur investissement. Nous allons désormais vers les beaux jours et pensons à jardiner, à fleurir nos maisons tout comme la CLEF (commission pour l'embellissement et le fleurissement) et le personnel communal essayent d'égayer notre commune pour qu'elle soit encore plus agréable.

Mais si le retour du soleil signe aussi celui des activités en extérieur, quelques règles de savoir vivre s'imposent pour garder de bonnes relations avec son voisinage comme ne pas tondre ou utiliser des machines bruyantes le dimanche et les jours fériés ou respecter l'application de la réglementation en matière de plantations et d'élagage de vos arbres...

En matière de règlement, je profite de la parution de ce journal pour rappeler que l'affichage sauvage de tracts ou d'affiches est interdit par la loi du 29 décembre 1979 et que cette pratique peut engendrer des sanctions pénales. Cette loi autorise les services municipaux à procéder à leur enlèvement et à leur destruction. Aussi, si vous souhaitez afficher dans les panneaux communaux, vous devez apporter vos documents à la mairie qui jugera du bien fondé ou non de leur affichage.

Anny Dessooy

Profitez des beaux jours pour vous initier au golf.

Monsieur Bonno Frédéric, diplômé d'Etat, se propose de créer une école de golf à la rentrée prochaine pour les enfants, ainsi que des cours d'initiation pour les adultes.

Tarifs :

Pour les mois de mai et juin : forfait de 30 € par enfant.
Adultes : 25 € la demi-heure avec la 1^{ère} leçon gratuite.

Le matériel (club, tapis) est fourni.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter :

M. Bonno Frédéric, professeur, au 06.73.72.47.64

Mme Lingat, joueuse depuis de nombreuses années et correspondante pour l'activité, au 06.27.92.23.65.

Règles de plantations et mitoyenneté entre particuliers.

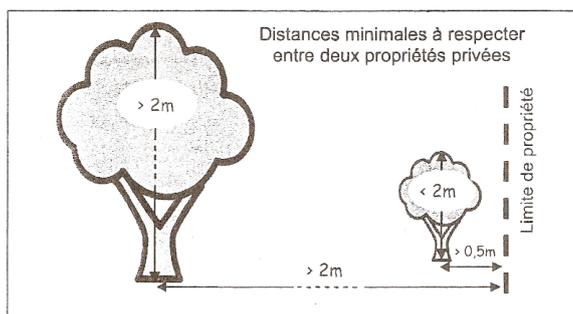
Distances minimales :

Les distances minimales à respecter sont fixées par l'article 671 du code civil.

Un arbuste d'une hauteur inférieure à 2 mètres doit être planté à une distance de 0,50 m minimum de la limite séparative. Un arbre d'une hauteur supérieure à 2 mètres doit être installé à une distance d'au moins 2 mètres.

Les distances doivent être respectées tout au long de la vie des plantations, par conséquent, il est judicieux de prévoir large, surtout si l'espèce choisie a une croissance importante.

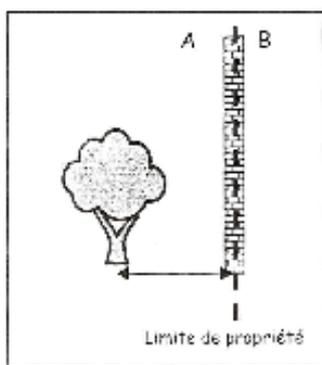
Ainsi, en cas de plantation à 0,50 m de la limite de propriété d'une espèce d'arbre destiné à atteindre plus de 2 mètres de hauteur, le propriétaire doit en assurer une taille régulière afin de limiter sa hauteur à 2 mètres.



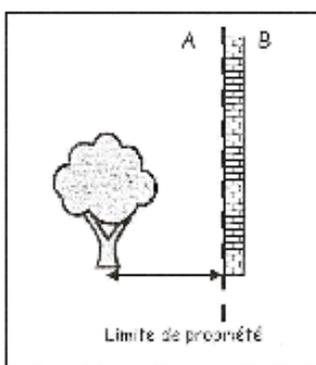
La distance à respecter se mesure à partir du milieu du tronc jusqu'à la limite séparative de propriété. Même si les terrains sont de niveau différents, la hauteur de l'arbre se mesure par rapport au niveau du sol où est planté l'arbre.

Si la limite séparative est constituée par un mur, il convient d'appliquer les règles de calcul suivantes pour la détermination de la distance à respecter :

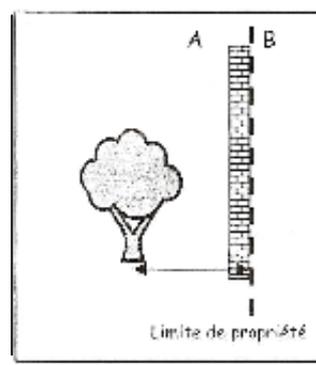
À partir du milieu du mur
si le mur est mitoyen



à partir de la face du mur orientée
côté plantation (A) si le mur
appartient au voisin (B)



à partir de la face du mur orientée
vers le voisin (B) si le mur appartient à
celui qui plante (A)



Les plantations effectuées en espaliers (plantes grimpantes) le long d'un mur échappent aux règles de distance. Si le mur est mitoyen, les deux propriétaires peuvent y adosser leurs plantations, celles-ci ne devant pas dépasser la hauteur du mur.

Anny Dessoy,
d'après la Lettre des Maires de la Marne

Soirée loto.

Samedi 13 mars, pour la première fois, le Comité des fêtes a organisé une soirée loto. Après beaucoup d'inquiétude pour l'organisation, ce fut un grand succès. Près de 160 participants venus de tous les horizons ont pu apprécier les différents lots de valeur mis en jeu.

Le comité des fêtes a remercié les bénévoles ainsi que les personnes qui ont apporté leur contribution à la remise de lots.

Tous, organisateurs et participants étaient satisfaits de cette soirée, qui, sans nul doute, sera suivie d'une seconde édition.

Le comité des fêtes



Thé dansant.



On peut dire que tous les ingrédients ont été réunis pour faire de cet après midi du dimanche 21 mars, un bon moment de danse et de convivialité.

Les habitants des Mesneux et les extérieurs sont venus en nombre pour satisfaire leur passion de la danse. Les couples ont tourné sur la piste avec presque autant d'entrain que lorsqu'ils avaient 20 ans.

L'orchestre de variétés de trois musiciens « vendredi 13 », une formation dirigée par François Vuillaume, a maintenu jusqu'à la fin de l'après midi une ambiance des plus sympathiques.

Le comité des fêtes

Les petits chefs.

Pour la seconde année consécutive, Séverine et César PETELOT sont venus au secours des Petits Chefs !

A l'école d'Ecueil, les seize élèves de la classe de CE2 de Nathalie Guénin se sont lancés dans une superbe aventure : préparer le repas et assurer le services des 93 convives qui se sont à eux joints le samedi 27 mars à la salle des fêtes d'Ecueil.

Le vendredi a été consacré à préparer le repas comme des chefs. La matinée du samedi, il a fallu dresser les tables, peaufiner les dernières mise en bouche, avant l'arrivée des convives.

Voici le menu qui était proposé :

Apéritif : cocktail de fruits frais (avec ou sans alcool), verrines et mises en bouche.
Cocotte de saumon sauce ketchup et risotto aux fèves,
Burger de charolais "revisité" sauce tartare,
Croustillant de Babibel, salade mêlée aux fruits secs torréfiés,
Tiramisu aux biscuits roses de Reims et fraises Tagada. Café.

Un menu de qualité que tout le monde a apprécié. Le service a été entièrement assuré par les enfants.

JPG



Les conseils municipaux.

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2010

1 - SUBVENTIONS/ TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT SECURITAIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement sécuritaire correspond à notre souci majeur qui est la sécurité dans notre village, et, que les travaux envisagés prévoient une modification du plan de circulation ainsi que de nombreux aménagements pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité au sein de notre commune.

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le Maître d'œuvre (EGIS AMENAGEMENT) est fixé à la somme de 2 200 000,00 € H.T, et le Conseil Municipal a accepté l'Avant Projet de la Société EGIS Aménagement lors de sa séance du 16 Novembre 2009.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De charger Mme le Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour la réalisation de ces travaux prévus en phasage sur trois années.

2 - REGROUPEMENT SCOLAIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude faite par le groupe de travail sur l'organisation territoriale des écoles sur le secteur des communes d'Ecueil, Les Mesneux, Sacy, Villedommange, Chamery, Serriers. Cette étude envisage de regrouper les différents établissements scolaires.

La Commune de Les Mesneux possède un terrain d'une superficie de 3 hectares 80 situé route de Villedommange acquis en 1988 à l'Association Service Social et de Sauvegarde.

Après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre gracieusement à la disposition de la Communauté de Communes Champagne Vesle la surface nécessaire pour la construction d'un regroupement scolaire si le site de Les Mesneux est retenu comme lieu d'implantation.

3 - QUESTIONS DIVERSES :

- Mme le Maire demande aux présidents de commissions de prévoir avec leur commission le listage avec les propositions de prix des investissements 2010 pour le prochain Conseil Municipal.
- Une subvention de 30 € a été attribuée à l'Association Française des sclérosés en plaques et à la Prévention Routière.

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2010

1 - DELIBERATION D ORDRE COMPTABLE/AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS :

L'amortissement étant obligatoire pour les biens immobilisés au compte 2042, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'ils seront amortis sur une durée de 5 ans.

2 - INVESTISSEMENTS A PREVOIR AU B.P 2010 :

- Achat d'un taille haies 425 €
- Achat de matériel pour fabrication des guirlandes déco Noël 2850 €
- Reconduction du contrat de la balayeuse (opération de fonctionnement)
- Tableau électrique Eglise (Report 2009/3500 €)
- Malette Electricien 700 €
- Achat de guirlandes entrées village 1500 €
- Travaux éclairage plafonds Mairie (Report 2009 /5000 €)
- Construction d'un bâtiment communal 200000€
- Travaux d'aménagement sécuritaire (Report 2009/780000 €)
- Skate Parc ou équivalent 5000 €
- Achat de matériel pour atelier communal (environ 2000 €)

Les programmes de construction d'un bâtiment communal et les travaux d'aménagement sécuritaire seront en partie financés par des demandes de subventions, des emprunts et le produit de la vente des terrains communaux.

3 - EFFACEMENT DE RESEAUX BT/Rues de Reims et de Villedommange – 1^{ère} Tranche

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement du réseau électrique dans les Rues de Reims et de Villedommange – 1^{ère} tranche, de notre Commune, établi par le S.I.E.M. ; ces travaux étant réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique Rues de Reims et de Villedommange – 1^{ère} tranche, sous la maîtrise d'ouvrage du S.I.E.M.

La Commune s'engage de ce fait à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé. Il en sera de même pour le réseau de télécommunication.

4- QUESTIONS DIVERSES :

Il a été procédé à l'organisation des permanences au bureau de vote les 14 et 21 Mars 2010 pour les élections régionales.

Madame le Maire a fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de Mr Thibaut BOULANGER athlète de haut niveau en cyclisme afin de l'aider dans sa discipline. Le Conseil a décidé de ne pas donner suite à cette demande qui revêt un titre personnel et souhaite continuer à soutenir des actions associatives.

Madame le Maire a de nouveau fait part au Conseil Municipal d'une demande de Mr FLORENTIN Gérard, adhérent de la section tennis de table de l'A.S.C, qui souhaite voir l'agrandissement de la Salle de Tennis de Table afin d'avoir une salle réglementaire lors des championnats. Le Conseil Municipal, réfléchissant à la réhabilitation du bâtiment P3 qui pourrait permettre d'ouvrir un nouvel espace aux Associations, n'a pas de solution à court terme. Une réponse sera faite en ce sens à Mr FLORENTIN.

MAIRIE DE LES MESNEUX

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2010.**

1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE POUR L'ANNEE 2009 :

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen du compte administratif 2009 qui s'établit comme suit :

<u>Fonctionnement</u> : Excédent de clôture	214 897,90 € avec reprise de l'excédent antérieur
<u>Investissement</u> : Déficit de clôture	- 13 663,85 € avec reprise de l'excédent antérieur
<u>Solde des restes à réaliser au 31/12/09</u> :	- 88 500,00 €

Dont il ressort un Excédent de clôture de + 112 734.05 €

Suite du conseil du 12 avril 2010

Après vote, le compte administratif a été adopté par 13 voix pour.

Le Conseil Municipal a déclaré que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2009, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal a procédé ensuite à l'affectation du résultat de l'exercice 2009 par un report en section de fonctionnement de 214 897,90 €.

Affectation du résultat du Centre Communal d'Action Sociale : 1444,57 € à reporter en section de fonctionnement au BP 2010.

2- BASES D'IMPOSITION 2010 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé par un vote à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2010, les mêmes taux d'imposition qu'en 2009, à savoir :

- Taxe d'habitation 11,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 13,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 12,18 %

La suppression de la taxe professionnelle sera compensée par l'Etat pour 2010.

3 -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 :

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2010, par un vote à bulletin secret de 14 voix Pour.

Le Budget Primitif 2010 s'établit donc à la somme de :

- 512 266,05 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 1 099 584,99 € en dépenses et recettes d'Investissement.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a également voté le Budget Primitif 2010 qui s'élève à la somme de 1 546,57 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Il a été voté les dépenses d'investissement suivantes :

- Achat de matériel pour fabrication des guirlandes illuminations fin d'année
- Achat de guirlandes pour les entrées de ville
- Achat d'un taille haies
- Achat de matériel divers pour atelier (toujours remplacement matériel volé)
- Achat d'une mallette professionnelle pour travaux électriques
- Travaux sur tableau électrique Eglise
- Travaux faux plafonds avec éclairage bureaux mairie (report de 2009)
- Evolution du projet d'installation d'un skate parc

**PROGRAMMES DE TRAVAUX : AMENAGEMENT SECURITAIRE DU VILLAGE (report 2009)
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL (report 2009)**

Recette attendue : Vente des terrains communaux.

4 – QUESTIONS DIVERSES :

- A la suite d'un grand nombre de courriels émanant de Mr Gérard FLORENTIN, la Mairie a décidé de le recevoir avec le Président de l'A.S.C, le lundi 19 Avril à 18 h 30 afin de faire cesser l'affichage sauvage de tracts ou leur distribution dans les boîtes aux lettres.

- Etat des voiries après l'hiver : les trous sur les voiries communales seront rebouchés par les employés communaux, par contre, la dégradation de la chaussée Rue des Bavolets devant chez Mr BOUGY Guy doit être réparée par l'Entreprise responsable.

- Modification du sens de circulation de la Rue des Moyères : Après avis du Conseil Général sur la sécurité dans la portion de la rue allant du n° 32 au n° 14, et après avoir observé que les voitures sont en général garées dans le sens de la montée, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de mettre cette voirie (du n°32 au n°14) en sens unique dans le sens de la montée.

Madame le Maire prendra un arrêté fixant la date d'application de cette mesure et un exemplaire sera distribué chez tous les riverains concernés.

- Vente des terrains communaux : Le prix de vente fixé à 220 € le m² concerne les 4 parcelles de terrain à bâtir mises en vente par la commune. Le Conseil Municipal envisage de revoir le prix du m² pour les parcelles de 884 et 1093 m² et la décision sera prise à la prochaine réunion du conseil municipal.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 31 MAI 2010 A 20 H 30.

Informations.



RELEVÉ DES COMPTEURS

Veuillez nous faciliter l'accès à votre compteur le :

27 et 28 avril 2010

Nous pourrions ainsi facturer vos consommations réelles et vérifier le bon fonctionnement de votre compteur.

En cas d'absence,

Vous pouvez relever vous-même les chiffres figurant sur votre ou vos compteurs. Pour plus de facilité, utilisez le carton auto relevé déposé dans votre boîte aux lettres par l'entreprise prestataire LS SERVICES lors de son passage.

Vous pouvez alors nous les communiquer :



Soit en appelant le serveur vocal au N° indigo 0820 333 433.

(0,118 euro TTC/minute)

Soit en nous renvoyant la carte T par courrier.

Association sportive et culturelle - Les Mesneux.

Notre Association comprend plus de 250 membres répartis sur les sections suivantes :

- Cirque, - Danse jazz, - Gymnastique, - Gymnastique douce, - Judo
- Musculation, - STEP, - Tennis, - Tennis de table.

L'objectif principal du conseil d'administration est d'animer l'Association pour favoriser la pratique du sport de leur choix par chacun de ses membres dans un esprit de convivialité.

Depuis quelques temps, divers messages, écrits, propos qui sont le fait d'un seul membre, ont pu semer **le doute dans l'esprit de beaucoup d'entre nous**. Ils sont le fait d'une seule personne qui n'est pas membre du conseil d'administration de l'Association. Nous étudions les différentes mesures nous permettant de faire face à cette situation.

Certains d'entre vous ont manifesté leur inquiétude. Notre bureau est formé par une équipe soudée, dont la ligne de conduite est inchangée, animer les sections et donner aux membres les moyens de pratiquer en toute quiétude le sport de leur choix.

Si vous souhaitez de plus amples informations, le bureau du conseil d'administration est à votre disposition pour vous les apporter.

Que chacun puisse exercer son sport favori en toute sérénité.

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président
Dominique PATIGNY

Le Vice Président
Serge DURDUX

Le Secrétaire
Guy LECLERC

Le Trésorier
Alain PIETREMENT

Un habitant, une passion... (nouvelle rubrique)

Sylvain Post.

Peut-être avez-vous croisé dans notre village ce journaliste chaleureux, au regard vif et à l'éloquence parfaite ?

C'est la chance que nous avons eue de le rencontrer, en fin d'après-midi, à la bibliothèque, un mercredi de printemps. Intarissable, ce fils de mineur nous conte avec passion l'histoire minière, la vie laborieuse des hommes et le service rendu par les chevaux, ces "moteurs animés" travaillant dans "des sites difficiles sans perdre leur énergie".

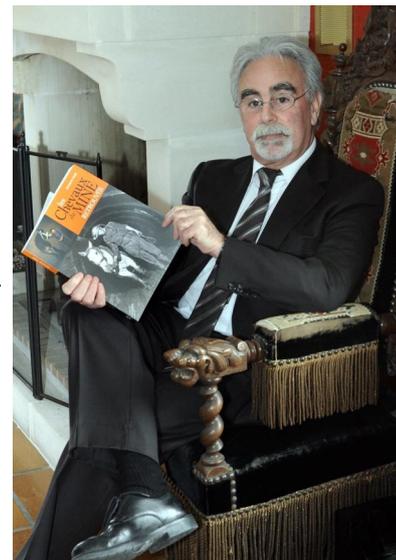
Après une enquête de trois ans, il aboutit à l'écriture d'un livre "Les chevaux de mine retrouvés", livre qui fut couronné deux fois et qui est le fruit d'un travail inédit sur le quotidien des chevaux dans les galeries de charbon.

Sylvain Post a mis toute son énergie, sa soif d'apprendre et de transmettre, à découvrir et à décrire la complexité et l'interdépendance entre le monde agricole et le monde industriel. C'est son troisième livre après un essai sur l'histoire de sa Lorraine natale et un livre plus géologique "l'herbier de pierre", sa passion de jeunesse.

Passeur de mémoire et pédagogue avisé, Sylvain Post a offert en toute modestie, un voyage truffé d'anecdotes dans l'histoire de sa région.

Moments rares de culture et d'émotion pour lesquels nous le remercions vivement.

A-M C et CM



Sylvain Post

Des nouvelles de notre réserve d'eau potable

Afin de remédier aux quelques dysfonctionnements des installations de distribution d'eau, le syndicat du Rouillat avait décidé de commander à un cabinet d'études un diagnostic de réseau.

Nous venons d'en recevoir les conclusions. Voici les principaux éléments de la synthèse.



Premier problème : la capacité du réservoir principal est insuffisante et ne donne pas assez de marge en période de forte consommation (lors des vendanges). Ce problème n'en est plus un puisque le syndicat a un projet déjà bien engagé de construction d'un nouveau réservoir de 1000 m³.

En revanche, les performances du réseau d'adduction et de distribution étaient médiocres, puisque le rendement était de l'ordre de 70%.

Suite au repérage et à la réparation des fuites, le nouveau rendement est estimé à environ 76%.

A côté de ces pertes, qui représentaient le problème majeur du réseau, c'est surtout la défense incendie qui pose des difficultés : la capacité des poteaux existants est souvent inférieure aux exigences réglementaires. Sur notre commune, si la couverture est satisfaisante en termes de répartition des poteaux (seules quelques habitations sont à des distances comprises entre 100 et 150 m), leur capacité est insuffisante en raison du trop faible débit (25 m³ / h) du surpresseur d'alimentation. Le rapport recommande donc l'installation de deux pompes spécifiques (dont une de secours) de 65 m³ / h.

Ces travaux seront à la charge de la Communauté de communes, qui détient la compétence en matière de défense incendie.

Pour le reste, les travaux de construction du nouveau réservoir principal sont prévus en 2010.

Est également mis en place un programme d'inspection et de maintenance des canalisations.

Enfin, le syndicat a élaboré un calendrier de réhabilitation de quelques réservoirs annexes, dont celui des Mesneux en 2011.

L'impact du coût des travaux sur le prix de l'eau (lissé sur la période 2010 – 2022) a été estimé, en tenant compte des diverses subventions, à 0,115 € HT /m³.

Bennes à verre et à vêtements : incivisme et négligence...

UN PETIT EFFORT S'IL VOUS PLAÎT !

Les bennes de collecte des verres vides étaient initialement installées à côté du cimetière. A cette époque nous avons déjà constaté que certains ne se gênaient pas pour déposer leurs bouteilles au sol lorsque les bennes étaient pleines. Pour vous faciliter la tâche, nous les avons transportées sur le parking d'ECOMARCHE et pour vous rendre service nous y avons même ajouté une benne à vêtements. Les mauvaises habitudes sont restées avec en plus des vêtements qui restent sous la pluie et qui s'envolent au moindre coup de vent.

La gestion de ces 2 containers revient à 2 organismes, le SYCOMORE pour le verre et le RELAIS NEIF pour les vêtements. Nous les prévenons dès que c'est nécessaire, mais ils n'interviennent pas immédiatement. C'est pourquoi nous vous demandons de garder propres les abords de cet endroit donc de repartir avec vos sacs et attendre que les bennes soient vidées. La qualité de vie de notre village n'est pas seulement l'affaire du conseil du municipal.



C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

C M

Accident à l'église.

Chacun a pu le remarquer, il manque une partie du pilier à l'entrée de l'église.

Au cours d'une manœuvre avec son camion, un chauffeur indélicat, a frôlé et déplacé un des piliers de l'entrée du cimetière. Le lendemain, le directeur de cette société de livraison, est venu en mairie pour remplir une déclaration d'accident.

Devant la menace de chute, le pilier a été déposé. L'ensemble sera réparé une fois que l'expert de l'assurance aura fini son rapport. Merci aux témoins !

JPG



Dégroupage total avec Free.

Si vous avez Free et la FreeBox V5 suivante, mais que vous ne pouvez pas utiliser le service TV, votre cas nous intéresse.

Depuis le 8 octobre 2009, Free doit être en mesure de fournir ce service. Nous souhaitons constituer un collectif afin de remonter ce problème au niveau du service clientèle et leur mettre la pression pour régler ce problème au plus vite.

Pour plus de renseignements, contacter Laurent Fléron (conseiller municipal) à l'adresse suivante : laurent.fleron@free.fr ou au 03-26-06-44-35.

LF

La Mairie

Place de la Mairie

TELEPHONE :
03 26 36 55 98

TELECOPIE :
03 26 50 20 90

Réception du public :
Lundi - jeudi : 14 - 18h30
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

Nous sommes sur le web
<http://www.lesmesneux.fr>

Sapeurs pompiers de Les Mesneux.

Le Corps des sapeurs pompiers de Les Mesneux remercie la population de l'accueil qui lui a été réservé lors de la distribution de leur calendrier, mais regrette le manque de participation au téléthon.

Nous réitérons notre demande de volontaires pour pérenniser notre association et continuer de pouvoir offrir nos services à tous.

Pour tous renseignements, prendre contact auprès du chef de corps :
Bertrand Jacquet, 8 place de la Mairie.

Sycomore.

Maintenant, vous avez à votre disposition un site internet :

<http://www.sycomore51.fr>

Sur ce site, vous aurez toutes les informations concernant les ordures : consignes de tri, calendrier de ramassage, liste des déchèteries (horaires), points d'apport pour le verre, devenir de vos déchets, demande en ligne, le comité syndical, les lettres du Sycomore, les comptes rendus des comités...

Plein d'informations à découvrir, qui permettront de bien gérer vos déchets.

JPG

Evénements à venir.

- Le Comité des fêtes organise un **concert à l'Eglise le 25 avril à 15h**, dans l'Eglise des Mesneux – entrée 5 €.
- Les **1er et 2 mai : rencontre de jonglage**.
Le programme est disponible sur le site <http://www.espacejongle.com>
L'ASC assure la logistique de ce sympathique et spectaculaire événement.
- **8 mai à 11h30**, cérémonie au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.
- **Marche des Elus le jeudi 13 mai** :
Le **départ** de la marche est donné à **9 h**, dans la commune de **TRESLON**.
- **Fête patronale, les 15-16-17 mai**.
- Le Comité des fêtes organise la **brocante le 6 juin**.
- **Dimanche 20 juin : méchoui de l'ASC**.
Cet événement incontournable de la vie de notre village n'est plus à présenter, surtout après le succès de l'édition 2009, à laquelle près de 120 personnes ont participé.



Etat civil

Naissances :

BETHOUX Ewan, né le 20 décembre 2009.

PICARDAT Andréa, née le 15 décembre 2009.

PICARDAT Maëlle, née le 15 décembre 2009.

Décès :

Madame Michèle RANDONNET née DAVIAUX, décédée le 10 février 2010.

Monsieur Jean MONMASSON, décédé le 17 mars 2010.